La méthode Jospin et les retraites

Par OLIVIER BLANCHARD
Olivier Blanchard est professeur d'économie au MIT (Massachusetts Institute of Technology).
Le mardi 25 avril 2000

Il y eu d'abord le rapport Charpin, aux conclusions assez terrifiantes. La population de la France allait considérablement vieillir pendant les quarante prochaines années. Ces changements démographiques impliquaient une augmentation drastique du rapport retraités-cotisants: de 4 pour 10 en 1995, ils passeraient à 7 pour 10 en 2040. A règles de retraite inchangées, les charges du système de retraite passeraient de 12 % du PIB en 1995 à plus de 15 % en 2040. Les mesures nécessaires à la survie du système proposées étaient draconiennes. Charpin proposait une augmentation de la durée des cotisations, et donc de l'âge moyen de la retraite. Mais une telle augmentation de la durée des cotisations, de 40 a 42,5 ans, ne résoudrait même pas la moitié du problème. Une hausse du taux de cotisation était donc également nécessaire.

Il y eut ensuite, après un long silence, le rapport Teulade, aux conclusions lénifiantes. A un horizon de 10 ans, pas de catastrophes en vue. Et, de toute façon, le retour de la croissance résoudrait les problèmes. Des ajustements étaient bien-sûr nécessaires, en particulier la réduction des inégalités entre systèmes de retraite publiques (37,5 ans de cotisations nécessaires à l'obtention d'une pleine retraite) et systèmes de retraite privées (40 ans de cotisations). Mais le message était rassurant: pas de crise.

Enfin, après deux ans, l'intervention de Jospin. Dans l'esprit du rapport Teulade, aucune mesure drastique n'a été annoncée. Dans l'esprit de la méthode Jospin, un appel au dialogue et à la concertation a été lancé. Des négociations en vue d'une élimination progressive des inégalités entre public et privé ont été suggérées. De même qu'une élévation du débat: vers une réflexion sur l'organisation de la vie, sur la retraite a la carte, etc.

Bien joué politiquement? Probablement. Les syndicats du public, montrés (poliment) du doigt, sont seuls. Comment s'opposer a une réforme destinée a rétablir une plus grande équité entre les différents systèmes de retraite? Leurs alliés potentiels, les syndicats du privé, ayant senti, avec le rapport Charpin, le boulet passer bien près, se taisent. Il n'y aura pas de grève générale. La réforme, limitée, a une chance de voir le jour. Et le Premier ministre se sort d'un autre champ de mines.

Bien joué économiquement? Malheureusement pas. Les chiffres du rapport Charpin restent les chiffres de référence. La fameuse hypothèse de croissance à 3,5 % du rapport Teulade ne fait pas beaucoup de différence. Même si elle se vérifiait, la part des charges de retraite dans le PIB à l'horizon 2040 n'en serait qu'à peine modifiée: moins de 1 %. La raison en est simple: la croissance augmente les cotisations. Mais elle augmente aussi, et dans des proportions presque identiques, les retraites. Quoi qu'il arrive, les problèmes du système de retraite, qui ne deviendront apparents qu'après 2010, longtemps après les prochaines élections, sont inéluctables.

Et il est très coûteux d'attendre. Pour deux raisons, qui étaient toutes les deux articulées dans le rapport Charpin. D'une part, une augmentation de l'âge moyen de la retraite est infiniment plus facile à mettre en place, psychologiquement et politiquement, si elle est mise en place progressivement. Et d'autre part, le financement d'une partie du système par la capitalisation nécessite l'accumulation de réserves importantes. Ceci prend du temps. Chaque année qui passe est une année perdue, et hypothèque un peu plus l'avenir. Entre politique par consensus et immobilisme, la distance est souvent faible. Dans le cas des retraites, la méthode Jospin montre ses limites.